

MAIRIE DE MONTEVRAIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montévrain, dûment convoqué le quinze février 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian Robache, Maire.

Etaient présents :

M. Robache, Maire

M. Meignen, Mme Couret, M. Dujarrier, Mme Huby, M. Weber, M. Badureau, M. Convard, Adjoints au Maire, M. Djigo, M. Tounsi, M. Schmidt, Mme Katic, Mme Gouigah, Mme Aupetit, Mme Lévasseur, M. Athis, M. Serres, Mme Belliard, M. Delattre, Mme Thomas, M. Allaire, M. Patouret, M. Lugan, M. Malet, Conseillers municipaux.

Ont donné procuration :

Mme Audureau pouvoir à M. Robache

Mme Loubaud pouvoir à M. Convard

Absents :

M. Blin

Mme Genillon-Fricotelle

M. Magnani

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Jocelyne BELLARD a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2018 : à l'unanimité

DELIBERATION N°2019.001

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A VACANCE DE POSTE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de l'installation de Monsieur Philippe ALLAIRE, suivant de liste, en tant que conseiller municipal.

DELIBERATION N°2019.002 : CREATION DE LA DISTINCTION HONORIFIQUE DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE MONTEVRAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la création de la distinction honorifique de citoyen d'honneur de la ville de Montévrain.

DIT que cette distinction pourra être proposée :

- Pour un hôte de marque que la ville de Montévrain s'honore de recevoir.
- Pour une personnalité que la ville de Montévrain entend soutenir dans son action.
- Honorer les citoyens ou institutions ayant rendu des services remarquables à la commune de Montévrain.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2019.003 : ELEVATION DE CATHERINE ROY AU RANG DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE MONTEVRAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

DECIDE d'élever Catherine ROY au rang de citoyen d'honneur de la ville de Montévrain.

DELIBERATION N°2019.004 : MAINTIEN OU SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT DEVENU VACANT

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

DECIDE la suppression du poste d'adjoint devenu vacant.

DECIDE la détermination à 7 postes le nombre d'adjoints au Maire.

DIT que l'ordre du tableau s'en trouve automatiquement modifié.

DELIBERATION N°2019.005 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) EN DATE DU 10 DECEMBRE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 10 décembre 2018 tel que joint en annexe.

DELIBERATION N°2019.006 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir débattu

PREND ACTE de la présentation des orientations générales du budget principal de la commune pour l'année 2019, et de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire relatif au budget principal de la commune pour l'exercice 2019.

PAR 25 VOIX POUR ET 1 CONTRE (M. Patouret)

ADOpte ledit rapport d'orientation budgétaire.

DELIBERATION N°2019.007 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL RELATIF A LA CONSTRUCTION SISE 22 AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND A MONTEVRAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de projet urbain partenarial entre la société Financière Artanova Immobilier et la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention ainsi que tous documents afférents.

DELIBERATION N°2019.008 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE SEINE ET MARNE : FONDS DE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL DE L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE « MULTI ACCUEIL LES FRENES »

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

ADOpte la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, encadrant les modalités d'intervention et de versement d'une subvention d'un montant de 5600€ relative au fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance dans le cadre de l'augmentation de la capacité d'accueil de la structure « les Frênes » à Montevrain.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

DIT que cette convention de financement est conclue du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

DELIBERATION N°2019.009 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE SEINE ET MARNE : CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE (PSEJ)

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

ADOpte la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocation familiales de Seine-et-Marne, encadrant les modalités d'intervention et de versement d'une subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

DIT que cette convention de financement est donc conclue du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

DELIBERATION N°2019.010 : CLASSES DE DECOUVERTES – ANNEE SCOLAIRE 2018 - 2019 : ORGANISATION ET DETERMINATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

DECIDE l'organisation de classes de découverte pour les écoles élémentaires :

- Du Verger,
- Du Puits du Gué,
- D'Eugène Isabey.

DETERMINE ainsi que suit les participations versées par les familles :

Les familles sont tarifées d'après leur tranche de quotient familial. Cela donne les montants ci-après, *sous réserve que les familles concernées par le séjour se situent toujours dans la même tranche :*

• **Verger : Classe de découverte à Houlgate du 1^{er} au 5 avril 2019**

QF	Participation	Participation familles	Nbre familles concernées	Total participation familles	Participation Mairie	Total participation Mairie	Prix réel du séjour
A	33%	132.00 €	4	528.00 €	268.00 €	1 072.00 €	400.00 €
B	38%	152.00 €	2	304.00 €	248.00 €	496.00 €	
C	43%	172.00 €	6	1 032.00 €	228.00 €	1 368.00 €	
D	53%	212.00 €	5	1 060.00 €	188.00 €	940.00 €	
E	65%	260.00 €	15	3 900.00 €	140.00 €	2 100.00 €	
F	75%	300.00 €	22	6 600.00 €	100.00 €	2 200.00 €	
G	85%	340.00 €	22	7 480.00 €	60.00 €	1 320.00 €	
				20 904.00 €		9 496.00 €	

• **Puits du Gué : Classe de découverte à la Bourboule du 1^{er} au 5 avril 2019**

QF	Participation	Participation familles	Nbre familles concernées	Total participation familles	Participation Mairie	Total participation Mairie	Prix réel du séjour
A	33%	128.54 €	0	0.00 €	260.97 €	0.00 €	389.50 €
B	38%	148.01 €	0	0.00 €	241.49 €	0.00 €	
C	43%	167.49 €	1	167.49 €	222.02 €	222.02 €	
D	53%	206.44 €	3	619.31 €	183.07 €	549.20 €	
E	65%	253.18 €	12	3 038.10 €	136.33 €	1 635.90 €	
F	75%	292.13 €	15	4 381.88 €	97.38 €	1 460.63 €	
G	85%	331.08 €	17	5 628.28 €	58.43 €	993.23 €	
				13 835.04 €		4 860.96 €	

• **Puits du Gué : Classe de découvertes à Agon Coutainville du 8 au 11 avril 2019**

QF	Participation	Participation familles	Nbre familles concernées	Total participation familles	Participation Mairie	Total participation Mairie	Prix réel du séjour
A	33%	123.75 €	4	495.00 €	251.25 €	1 005.00 €	375.00 €
B	38%	142.50 €	1	142.50 €	232.50 €	232.50 €	
C	43%	161.25 €	0	0.00 €	213.75 €	0.00 €	
D	53%	198.75 €	4	795.00 €	176.25 €	705.00 €	
E	65%	243.75 €	7	1 706.25 €	131.25 €	918.75 €	
F	75%	281.25 €	15	4 218.75 €	93.75 €	1 406.25 €	
G	85%	318.75 €	21	6 693.75 €	56.25 €	1 181.25 €	
				14 051.25 €		5 448.75 €	

• **Eugène Isabey : Classe de découvertes à Douvres du 27 au 29 mai 2019**

QF	Participation	Participation familles	Nbre familles concernées	Total participation familles	Participation Mairie	Total participation Mairie	Prix réel du séjour
A	33%	75.57 €	2	151.14 €	153.43 €	306.86 €	229.00 €
B	38%	87.02 €	2	174.04 €	141.98 €	283.96 €	
C	43%	98.47 €	1	98.47 €	130.53 €	130.53 €	
D	53%	121.37 €	4	485.48 €	107.63 €	430.52 €	
E	65%	148.85 €	7	1 041.95 €	80.15 €	561.05 €	
F	75%	171.75 €	4	687.00 €	57.25 €	229.00 €	
G	85%	194.65 €	4	778.60 €	34.35 €	137.40 €	
				3 416.68 €		2 079.32 €	

RAPPELLE que le Centre Communal d'Action Sociale et du Logement est à la disposition des familles pour examiner les cas pour lesquels la situation personnelle justifierait une aide éventuelle,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces séjours.

DIT que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget primitif de l'année 2019.

DELIBERATION N°2019.011 : DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU VERGER

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la réalisation de l'opération d'agrandissement et réhabilitation de l'école du Verger et la construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

SOLLICITE l'aide à l'investissement la plus élevée que possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour l'exécution du projet décrit ci-dessus d'un montant prévisionnel de 3 043 000 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tous documents (administratifs ou financiers) afférents aux demandes de subventions,

DIT que les crédits nécessaires à ces travaux sont prévus au budget communal

DELIBERATION N°2019.012 : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL ET D'UN POSTE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE – BUDGET 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

DECIDE de modifier le tableau des emplois en transformant les postes suivants :

Poste	Service	Nombre	Ancien grade	Nouveau grade	Durée hebdomadaire
Chef de la police municipale	Police municipale	1	Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	35 heures
Agent de la police municipale	Police municipale	1	Gardien-brigadier	Brigadier-chef principal	35 heures

NOUVEAU TABLEAU DES EMPLOIS :

Grades ou emploi	Catégorie	Tableau des emplois BP 2019	Création Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe	B	0	+1	1
Chef de Police Municipale	B	1	0	1

Brigadier-chef principal	C	2	+1	3
Gardien-brigadier	C	10	0	10

DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au chapitre 12 du budget de l'exercice en cours.

DELIBERATION N°2019.013 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la présentation des décisions qui sont prises dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par le conseil municipal, à savoir :

DATE DE L'ACTE	N°s	INTITULES
21/12/2018	114	Renouvellement concession dans le cimetière communal.
21/12/2018	115	Achat concession dans le cimetière communal.
31/12/2018	116	Contrat abonnement gestion des emprunts avec la société Taelys pour un montant de 3 700,00 € HT (4.440,00 TTC) avec coût d'assistance au démarrage de 1.475,00 € HT (1.770,00 € TTC)
02.01.2019	001	Modification du nom du cabinet d'avocats FIDAL (anciennement PINSON-SEGERSDAVEAU) dossier relatif aux constructions sans autorisation (66 rue de Quincangrogne)
04.01.2019	002	Convention avec l'association des Secouristes Français Croix Blanche à l'occasion des vœux de Monsieur le Maire à la population, le 11 janvier 2019 au complexe sportif Montévrain Sport Académie
07.01.2019	003	Assistance juridique avec le cabinet LVI Avocats associés pour dossier concernant le 134 ter et 136 avenue Thibaud de Champagne
09.01.2019	004	Assistance juridique avec le cabinet LVI Avocats associés pour dossier concernant 90-92 avenue Thibaud de Champagne (refus de zonage)
09.01.2019	005	Convention ADEM (Association pour le développement et l'éveil musical) pour 15 séances de janvier à décembre 2019 au RAM pour un montant de 2.370,00 €
16.01.2019	006	Contrat avec la société PONT ELEVATEUR SERVICES pour l'entretien du pont élévateur situé au CTM de Montévrain pour un montant de 1020,00 € TTC l'année
17.01.2019	007	Avenant n°1 à la convention signé avec la Sté Qualiconsult concernant les missions de contrôle et de vérification technique relatif à l'agrandissement et la réhabilitation de l'école du Verger et de la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement pour la prise en compte du dépassement de délai d'une durée de 6 mois. Augmentation des frais d'honoraire de 4000 € HT soit 4800 € TTC.
18.01.2019	008	Convention de partenariat avec l'association du Théâtre Gérard Philippe de Meaux, pour des ateliers dans 12 classes des écoles de Montévrain pour l'année scolaire 2018/2019 (montant global des prestations 14.376 €)
21.01.2019	009	Convention de partenariat avec l'IME/SESSAD de Torcy (77200) 6/8 rue du Jeu de Paume pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap dans les services extrascolaires et périscolaires et d'informer et sensibiliser le personnel d'accueil de loisirs (prestation à titre gratuit)
22.01.2019	010	Convention avec le centre KAPLA de Paris (75011) 27 rue de Montreuil, pour une animation auprès des enfants de l'école maternelle E. Isabey, intitulée "construire avec des planchettes en bois de pin", le 29.03.2019 (montant de l'animation 860,00€ TTC (716,67€ HT)
23.01.2019	011	Contrat SISTEC
23.01.2019	012	Achat concession dans le cimetière communal M. MARITAN.
24.01.2019	013	Renouvellement concession dans le cimetière communal Mme BESANA
25.01.2019	014	Rachat de munitions et matériel d'armement de la police municipale par la commune de Magny-le-Hongre (montant total du rachat : 544,15 €)
25.01.2019	015	Assistance juridique avec le cabinet Horus Avocats, 58 rue de Lisbonne 75008 PARIS, pour un dossier de permis de construire sis ruelle des Pissottes
04.02.2019	016	Convention avec le centre de formation des personnels de sécurité pour un abonnement annuel à l'entraînement et perfectionnement cynotechnique (coût de l'abonnement : 1.450,00 € HT)
05.02.2019	017	Achat concession dans le cimetière communal

12.02.2019	018	Convention de vérification périodique des installations électriques dans divers bâtiments communaux avec la société QUALICONSULT EXPLOITATION à CHAMPS SUR MARNE (77420) 16 rue Galilée (montant HT : 2740,00 €)
12.02.2019	019	Convention de vérification périodique des installations aux gaz combustibles dans divers bâtiments communaux avec la société QUALICONSULT EXPLOITATION à CHAMPS SUR MARNE (77420) 16 rue Galilée (montant HT : 705,00 €)

INFORMATIONS ET DIVERS

Néant. L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 21h28.

Le Maire,

Christian ROBACHE